



AMENDES D'ORDRE FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) AIDE

La formule QR Code.

La formule QR Code remplace le bulletin d'amende d'ordre habituel et le bulletin de versement qui l'accompagne. Le code QR (Quick Response Code) vous permet d'accéder directement au portail amendes d'ordre de la Police municipale de Val de Bagnes et de consulter l'amende.



Le portail amendes d'ordre.

Nous vous propose un moyen simple et rapide de :

- Connaître le motif et les détails de l'infraction ;
- Payer l'amende en ligne ;
- Faire opposition à l'amende d'ordre ;
- Transmettre les coordonnées du conducteur ;
- Obtenir un bulletin de versement.

PORTAIL AMENDES

Payer votre amende en 3 étapes: Affichez les détails, faire opposition ou spécifier un autre conducteur.

N° de l'amende d'ordre
Exemple: 111111111 111 1

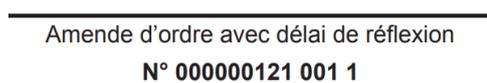
Suivant

Accéder au portail amendes d'ordre.

1. Scannez le code QR de l'amende avec un smartphone ou une tablette. Si le code QR est reconnu, un message apparaît. En le sélectionnant, vous accédez au portail amendes d'ordre. Autrement, rendez-vous sur le site web <https://amendes.valdebagnes.ch> si vous n'utilisez pas le code QR.
2. Ensuite, vous avez la possibilité de saisir :
 - Le numéro de l'amende (13 chiffres) ;
 - Le numéro de la plaque d'immatriculation ;
 - la date de naissance s'il s'agit d'une amende infligée à une personne.



ATTENTION : Si vous accédez au portail via le numéro de la contravention, il est important d'inscrire les treize chiffres et de respecter les espaces.



N° de l'amende d'ordre
0 0 0 0 0 0 1 2 1 0 0 1 1

Suivant

Le détail de l'infraction.

Après la saisie du numéro d'amende, du numéro de plaque, ou de la date de naissance, vous avez accès au formulaire électronique de délai de réflexion contenant les informations détaillées.



Payer la contravention en ligne.

Vous pouvez choisir les moyens de paiement suivants :

- Carte de crédit (Visa, Mastercard) ;
- E-finance de PostFinance ;
- PostFinance Card ;
- Twint.



Payer la contravention au guichet de la police.

Vous pouvez vous présenter aux postes de police du Châble ou de Verbier selon les horaires d'ouverture (<https://www.valdebagnes.ch/services-et-sections/23492>) afin de consulter votre amende et la solder.

Obtenir un bulletin de versement.

Vous pouvez commander un bulletin de versement en utilisant l'icône ci-dessous.



Définir conducteur / Commander un bulletin de versement

Si vous utilisez cette méthode, vous recevrez par courrier un avis d'infraction contenant un bulletin de versement standard, sans frais supplémentaires.

Le délai pour payer l'amende d'ordre.

Le délai est de 30 jours.

La date de l'échéance de paiement figure sur la première page de la plateforme, à côté du montant de l'amende d'ordre.

Montant
Payable jusqu'au

CHF 20.00
06.12.2024

Payer en ligne

Si l'amende d'ordre est payée dans le délai de 30 jours, la procédure est juridiquement close.

Passé ce délai, un avis de contravention, comprenant un bulletin de versement, est envoyé par la poste. Si cet avis n'est pas réglé à l'échéance prévue dans ce document, la procédure ordinaire est engagée par l'envoi d'une ordonnance pénale.

Le paiement préserve-t-il mon anonymat ?

L'anonymat est toujours garanti. La Police n'a pas accès aux données du payeur si l'amende d'ordre est réglée dans le délai de 30 jours.

Le paiement par carte de crédit, Twint, etc. est-il sûr ?

Oui, le paiement est traité via la plateforme de paiement de la Poste Suisse, en dehors du portail amende d'ordre en ligne. Aucune donnée n'est stockée.



Je ne suis pas l'auteur de l'infraction.

Les données personnelles du conducteur responsable de l'infraction peuvent être enregistrées en complétant le formulaire qui est à disposition sur le portail amendes d'ordre.



[Définir conducteur / Commander un bulletin de versement](#)

Le conducteur responsable recevra un avis d'infraction dans les jours qui suivent.

Qui est responsable de l'infraction ?

Si l'identité de l'auteur de l'infraction n'est pas communiquée, le détenteur du véhicule est considéré comme étant le responsable de l'infraction (responsabilité du propriétaire).

Faire recours à la contravention.

Une amende d'ordre peut être contestée dans les 30 jours dès le jour de l'infraction au moyen du formulaire d'opposition en ligne. Dans ce cas, ne pas payer la contravention.



[Faire opposition](#)

La protection des données.

La protection des données est garantie à tout moment. Aucune donnée personnelle n'est stockée sur le portail amende d'ordre en ligne.

La saisie du numéro de l'amende d'ordre, de celui de la plaque d'immatriculation du véhicule ou de la date de naissance sert uniquement à des fins d'identification.

La formule QR Code est volée. Peut-on consulter mes données ?

Sur le portail amendes d'ordre en ligne, seules les données qui figuraient déjà sur l'ancien bulletin d'amende d'ordre peuvent être consultées.

Si vous n'avez pas reçu la formule QR Code vous recevrez automatiquement par courrier un avis de contravention accompagné d'un bulletin de versement. Cet envoi est gratuit.

Informations complémentaires.

Police municipale de Val de Bagnes
Case postale 1
1934 Le Châble VS
Tél. : 027 775 35 45 / Courriel : police@valdebagnes.ch